



Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

Otterburn Park, été 2026

Objet : Échantillonnage pour l'analyse du cuivre et du plomb – Résidences et Établissements –

(Comment transmettre vos coordonnées pour un rendez-vous d'échantillonnage)

Bonjour,

Le cuivre et le plomb comptent parmi les paramètres faisant l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP). Les accessoires de plomberie utilisés pour la distribution de l'eau sont les principales sources de cuivre et de plomb dans l'eau du réseau. La Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu qui alimente, en eau potable, les villes et municipalités de Belœil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Sainte-Madeleine doit, à des fins de contrôle, procéder au prélèvement d'échantillons au robinet de résidences construites avant 1990, d'un établissement d'enseignement ou de santé et de services sociaux qui dispensent des services à des enfants de six ans ou moins. Cet échantillonnage est réalisé entre le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année.

Le prélèvement des échantillons doit se faire au robinet d'eau froide, de préférence celui qui est le plus utilisé pour l'alimentation en eau potable. La visite, d'une durée d'environ 20 minutes à l'intérieur, consistera à faire couler l'eau du robinet à débit moyen pendant au moins 5 minutes. Ensuite, le préleveur sortira de la maison durant 30 minutes pour la période de stagnation de l'eau. Durant cette période de stagnation, il est important d'éviter de faire circuler celle-ci à l'intérieur de la tuyauterie. Après la stagnation, le préleveur retournera à l'intérieur pour la prise d'échantillon.

Si un résultat démontre un dépassement de la norme de cuivre ou de plomb, nous vous préviendrons des mesures à prendre afin de limiter votre exposition.

Pour plus d'information relative à la présence de cuivre et de plomb dans l'eau potable, vous pouvez consulter le site Internet du MELCCFP à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/qualite-eau-potable/contaminants/effets-sante-contaminants/plomb>

Vous pouvez aussi consulter les sites Internet aux adresses suivantes :

<https://www.inspq.gc.ca/eau-potable/cuivre>

<https://www.inspq.gc.ca/eau-potable/plomb>

Pour confirmer votre permission d'échantillonnage ou pour d'autres questions à ce sujet, veuillez communiquer avec nous au **450 467-5362 poste 223** ou par **courriel** (hpinette@rievr.ca).

Nous vous remercions pour votre collaboration dans le cadre de cette campagne d'échantillonnage pour l'analyse du cuivre et du plomb dans l'eau potable.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Directeur technique
Jean-François Cloutier

P.S. **Les prélèvements seront faits seulement aux endroits pour lesquels la Régie aura reçu une permission. Veuillez communiquer avec nous pour laisser vos coordonnées (nom, téléphone, courriel) et disponibilités. Nous communiquerons avec vous pour la planification du rendez-vous.**